

Au Puy en Velay le 26/12/2024

## **Dimanche dernier un détenu reconnu coupable pour meurtre (en récidive !) à une peine de 13 ans de prison a fait parler de lui ...**

Tout commence par la découverte d'une projection de plus de 100g de résine à l'intérieur des murs.

Les regards se posent alors directement sur ce détenu ... connu pour son incroyable talent à récupérer les projections.

Bonne pioche ! Première découverte : un caillebotis découpé et recollé afin que les agents n'y voient que du feu.

Il a été décidé une fouille approfondie de cette cellule : découverte de plusieurs chargeurs de téléphones, plus de 60 g de résine, des crochets, des armes artisanales, un Chromecast vidéo iptv, plusieurs smartphones, des cartes Sim et cerise sur le gâteau, **une lame de scie** !

### **Avait – il l'intention ou le projet de s'évader ?**

Devant tout ces éléments, le placement en cellule disciplinaire a été ordonné en service de nuit.

Grace au professionnalisme des agents, la mise en prévention s'est déroulée sans encombre.

Le lendemain, lors de la notification de divers documents relatifs à ce détenu, ce dernier s'est permis de **CRACHER** au visage du Brigadier-Chef en hurlant **« J'ai le SIDA »** !

Le bureau local UFAP UNSa Justice tient à apporter son soutien au Brigadier-chef.

Le bureau local UFAP UNSa Justice tient à remercier les agents de jours et de nuit pour leur présence au-delà de leur amplitude horaire et leur professionnalisme.

Le bureau local UFAP UNSa Justice regrette que le protocole en cas d'exposition à des produits biologiques n'a pas été appliqué.

Le bureau local UFAP UNSa Justice exige le transfert sans délai de ce détenu sur une structure adaptée à sa peine et à son profil.

Pour l'UFAP UNSa Justice  
Le Secrétaire Local  
L.ROBERT